

ARRÊTÉ N° 062 – 2026

Le Maire de la commune d'Emmerin,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction générale sur la circulation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu l'organisation du marathon de la Route du Louvre du 10 mai 2026,

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de cette épreuve sportive et la sécurité des participants ;

**ARRÊTE :**

**Article 1** – Le stationnement sera interdit le 10 mai 2026, de 8 H 00 à 12 H 00, rue Léon Gambetta, côté pair et impair, entre le carrefour de la rue Victor Hugo et la place De Gaulle.

**Article 2** – Les dispositions du présent arrêté seront applicables dès la pose de la signalisation correspondante.

**Article 3** – Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille et Madame la Lieutenant de Police de Lomme seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*EMMERIN, LE 28 AVRIL 2026*

**LE MAIRE,**

**Joachim MARTELLIER**

